

*Ordonnance Souveraine n° 2.470 du 19 novembre 2009
accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une
Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951
instituant une Agrafe des Services Exceptionnels,
modifié ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

M. Gérard BASIN, Employé en Notre Palais.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

Mmes Amélia BASTELLO,	} Employées en Notre Palais
Carla MARQUES.	
Mlle Augusta SALUCCI,	} Employés en Notre Palais
MM. Michel DAULHAC,	
Patrice FAURE,	
Jean-Charles MANTOVANI,	
Patrice RODRIGO,	
Alen TOCCI.	

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services
Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de

l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre deux mille neuf.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.
